

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres
du Conseil Communautaire
Titulaires : 67
Membres présents : 39
· dont suppléé : 02
Membres représentés : 07
Votants : 46
Date de la convocation
3 octobre 2025
Secrétaire de séance :
Mme DOUAY SONIA

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ, le NEUF OCTOBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Hailles sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, BLIN Marie-Annick, COLOMBEL Aurélie
Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, VERONT Fabrice, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémie, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, AMIACHE Franck *suppléant de CARON Hubert*, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, WABLE Vincent, MAROTTE Philippe, LEFEVRE Serge *suppléant de CLEMENT Dominique*, BENONY Miguel, CHARLES Gilles

● Disposaient d'un pouvoir :

M. LECOINTE Jean-Noël de M. BLIN Nicolas, M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, M. VAN OOTEGHEM J. Michel de Mme PREEVOST Anne-Marie, M. JUBERT Patrick de BERTOUX Julia, M. NOCHEZ Didier de Mme MESMIN Véronique, M. LAMOTTE Dominique de M. HECTOR Nicolas, M. VAN DE VELDE Michel de M. LEROY Jean-Maurice

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, PATRICE-BOURDELLE Christine, MARCEL Marie-Hélène, ROSE Maryse-Corinne, MESMIN Véronique, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, RIHET Anne, RAMON Marie-Gabrielle, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, PIOT Nicole, DEMORSY Roselyne
Messieurs BLIN Nicolas, LECONTE Yves-Robert, TEN Franck, DEPRET Patrick, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, OLEON Jean-Jacques, VIOLETTE Paul, HECTOR Nicolas, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, LEROY Jean-Maurice, CLEMENT Dominique, SZYROKI Jacky

OBJET : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2024

Rapport de Monsieur Francis MOURIER Vice-Président Eau – Assainissement et GEMAPI

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS présente les caractéristiques techniques du service (communes concernées, population desservie, mode de gestion et missions du service, indice de mise en œuvre), la tarification et les recettes du service et plusieurs indicateurs de performance. Il doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Les communes concernées seront destinataires du RPQS Eau Potable.

Sur proposition du Conseil d'Exploitation de la RASP Eau du 10 septembre 2025,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 43 - Abstentions : 3 Mrs BEAUMONT Joël,
AMIACHE Franck, MIANNE Michel), le Conseil Communautaire :**

- Adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable 2024,
- Autorise le Président et le Vice-Président Eau et Assainissement Gémapi à signer tous les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré, le 9 octobre 2025
à HAILLES**

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 13/10/25

Affiché le 15/10/25

Le Président,

Alain DOVERGNE

